FACTEURS FAVORABLES

Questionnaire DE L’EXAMEN INITIAL ET ANALYSE

Février 2023

TABLE DES MATIÈRES

[INTRODUCTION 3](#_Toc127448790)

[QUESTIONNAIRE DE L’EXAMEN INITIAL 4](#_Toc127448791)

[Données et éléments factuels 6](#_Toc127448792)

[Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre 9](#_Toc127448793)

[Coordination sectorielle 13](#_Toc127448794)

[Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation 17](#_Toc127448795)

[Liste de contrôle des documents 18](#_Toc127448796)

[ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLES 22](#_Toc127448797)

[Résumés des discussions 22](#_Toc127448798)

[Classification des priorités 25](#_Toc127448799)

[TABLEAUX DE L’ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLES 27](#_Toc127448800)

## En bref

**Objectif du document**

Composé d'un **questionnaire et d'un bref compte-rendu de l'analyse**, le présent document a pour objet de guider l'examen des éléments de base ou de ce que le GPE appelle les « **facteurs favorables** » du système éducatif fonctionnel d’un pays partenaire.

En s'appuyant sur le présent document, des discussions fructueuses et inclusives sur les quatre facteurs favorables peuvent mettre en évidence les **fondements et les lacunes** d'un système éducatif.

**L'analyse des facteurs favorables** qui résulte de ce processus constitue une étape essentielle pour avancer une **réforme prioritaire** dans le secteur de l'éducation qui servira de base pour le **pacte de partenariat** d'un pays et la nature du soutien du GPE.

**Étapes à suivre**

1. **S’accorder sur la réforme prioritaire** que le pays a l'intention de mener pour transformer le système éducatif et **joindre le compte-rendu** de cette discussion au présent dossier.
2. **Remplir le questionnaire** afin de pouvoir identifier les obstacles aux progrès, ainsi que les atouts sur lesquels miser.
3. Rassembler les **documents justificatifs** en utilisant la liste de contrôle fournie.
4. **Passer en revue** le questionnaire de l’examen initial avec le **groupe local des partenaires de l'éducation**.
5. **Compléter l'analyse** figurant dans la deuxième partie de ce document en consultant le groupe local des partenaires de l'éducation afin de mettre en évidence les principaux obstacles à la mise en œuvre de la réforme prioritaire choisie.
6. **Classer les facteurs favorables** **par ordre de priorité** en fonction de leur importance pour la réalisation de la réforme prioritaire et expliquer brièvement les raisons de ce classement.
7. **Remplir** la [**matrice de financement des dépenses publiques**](https://www.globalpartnership.org/fr/content/matrice-de-financement-des-depenses-publiques).
8. **Transmettre** le dossier complet au groupe local des partenaires de l'éducation avant de le déposer.
9. **Envoyer** le dossier final au Secrétariat du GPE.

Si nécessaire, veuillez-vous référer au [Guide pour la préparation d’un Pacte de partenariat](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-pacte-de-partenariat-version-preliminaire).

**Dépôt de mon analyse et des documents justificatifs**

Envoyez **l'analyse complète, la matrice de financement des dépenses publiques** et **les** **documents justificatifs**, y compris le compte rendu de la réunion du groupe local des partenaires de l'éducation qui a conclu la réforme prioritaire, au Secrétariat du GPE à l'adresse suivante : gpe\_grant\_submission@globalpartnership.org.

**Prochaines étapes**

Le Secrétariat du GPE examine le dossier pour s'assurer qu’il est complet avant de le transmettre au **Groupe consultatif technique indépendant** pour le faire évaluer.

|  |
| --- |
| QUESTIONNAIRE DE L’EXAMEN INITIAL |
| **Comment remplir cette partie** Veuillez tout simplement **cocher la case « OUI » ou « NON » et expliquer brièvement pourquoi** dans les espaces prévus à cet effet. Si la question n'est pas applicable, vous pouvez écrire « N/A » dans la case de réponse correspondante et formuler une brève explication. Répondre **OUI** à l’une des questionsindiquent que les **conditions favorables de base** à la transformation du système évaluées **sont en place**. L'analyse menée dans le cadre de la deuxième partie peut révéler des problèmes sous-jacents empêchant des progrès significatifs et durables. Ils devront être alors abordés lors des discussions portant sur le Pacte de partenariat du pays, et éventuellement traités par le biais d’un financement du GPE. Répondre **NON** à l'une des questions indique que **la condition favorable de base n'est pas en place**. Cet élément devra alors probablement être abordé lors des discussions portant sur le Pacte et éventuellement traité par le biais d'un financement du GPE, du gouvernement ou d’un autre partenaire. L'analyse menée dans le cadre de la deuxième partie peut révéler que la performance dans le domaine du facteur favorable est adéquate compte tenu des circonstances ou qu’elle n'empêche pas de réaliser des progrès significatifs et durables.Utilisez la **liste de contrôle** fournie pour vous assurer que vous avez inclus tous les documents justificatifs. Si un document n'est pas disponible, veuillez fournir d’autres preuves à l’appui ou une brève explication. |
| **Conseils pratiques*** **Identifier** une personne qui pourrait accéder aux documents officiels et commencer à rassembler les preuves à l'appui, avant même de constituer l'équipe de travail.
* **Commencer rapidement à travailler sur la** [**matrice de financement des dépenses publiques**](https://www.globalpartnership.org/fr/content/matrice-de-financement-des-depenses-publiques)et discuter avec l'équipe du GPE chargée du pays en cas de questions.
* **Envisager d'utiliser un financement pour le renforcement des capacités du système** pour soutenir le processus. Le GPE peut traiter rapidement les demandes pour ce type de financement et informer les consultants, si nécessaire.
* Le **GPE** peut proposer de **contribuer à une première ébauche** (en reconnaissant que cela ne remplace pas le dialogue avec le gouvernement ni la vérification de celui-ci).
* **Identifier d’autres documents** si la documentation requise n’est pas disponible.
* Envisager d’organiser un **atelier** pour effectuer l'analyse, dès lors que cela peut permettre de mieux comprendre les obstacles à la mise en œuvre tout en gagnant du temps.
* **Faire le point avec le responsable de l'équipe chargée du pays auprès du GPE** pour obtenir des suggestions sur les moyens de progresser, ce qui pourrait impliquer d’entrer en contact avec d'autres pays, si cela s'avère utile.
 |
| **INSÉRER ICI LE NOM DU PAYS** |
| Données et éléments factuels |
| 1. **Un rapport statistique annuel a-t-il été produit au cours des deux dernières années ?**

Cette question permet d’évaluer la capacité des autorités chargées de l'éducation à collecter, traiter et diffuser des statistiques éducatives sur la participation et les trajectoires des élèves, les écoles, l'environnement d'apprentissage et les enseignants, etc. |
| **OUI** [ ] Veuillez préciser dans l'espace ci-dessous le document concerné parmi les suivants : un **annuaire statistique** ou des bulletins statistiques. Si un lien est disponible, veuillez l’insérer ici. | **NON** [ ] Veuillez fournir tout document sectoriel ou programmatique décrivant les plans ou les interventions en cours pour remédier à ce problème - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Des rapports d’évaluation des apprentissages, représentatifs au niveau national et couvrant les résultats scolaires de l'éducation de base ont-ils été produits au cours des trois dernières années ?**

Cette question permet d’évaluer la capacité des autorités chargées de l'éducation à produire des données permettant de suivre les résultats d'apprentissage dans tout le pays. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir les deux rapports d'évaluation des apprentissages les plus récents ou **tout récapitulatif des ensembles de données sur l'apprentissage à grande échelle ou toute autre document justificatif** ne datant pas de plus de 3 ans. Si différentes matières ou niveaux scolaires sont couverts, vous pouvez fournir plusieurs rapports.  | **NON** [ ] Veuillez fournir tout document sectoriel ou programmatique décrivant les plans ou les interventions en cours pour remédier à ce problème - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum).  |
| 1. **Les données administratives et d'apprentissage disponibles sont-elles ventilées par sexe ?**

Cette question permet d’évaluer la capacité autorités chargées de l'éducation à produire des données désagrégées par sexe pour analyser les difficultés spécifiques auxquelles les garçons et les filles peuvent être confrontés. La question se réfère à l'annuaire statistique et aux données d'apprentissage identifiés dans les deux questions ci-dessus. Même si aucun annuaire statistique ou aucune donnée d'apprentissage n'est disponible, veuillez décrire les efforts récents et/ou en cours, le cas échéant, pour remédier à ce problème. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir les deux **recensements scolaires** les plus récents disponibles ou tout autre document justificatif indiquant que les **données administratives et d'apprentissage sont ventilées par sexe**. Il peut s'agir du questionnaire utilisé pour le recensement scolaire ou rempli par les élèves lors d'évaluations de l'apprentissage ou de rapports de données ventilés par sexe. | **NON** [ ] Veuillez fournir tout document sectoriel ou programmatique décrivant les plans ou les interventions en cours pour remédier à ce problème - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Des statistiques pertinentes sur l'éducation, ventilées par situation de handicap, ont-elles été communiquées au cours des trois dernières années ?**

Cette question vérifie si les autorités chargées de l'éducation et leurs partenaires collectent des données sur la situation de handicap, et désagrègent les statistiques telles que les taux de scolarisation et d'achèvement, le taux d'enfants non scolarisés et/ou les résultats d'apprentissage de base par situation de handicap.  |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir un rapport comprenant des statistiques sur l'éducation ventilées par **situation de handicap** ne datant pas de plus de trois ans, ou l'instrument utilisé pour recueillir les données (par ex., **le rapport du recensement scolaire**).  | **NON** [ ] Veuillez fournir tout document sectoriel ou programmatique décrivant les plans ou les interventions en cours pour remédier à ce problème - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Des évaluations de performance ou des diagnostics de système à l'échelle du secteur ont-ils été réalisés récemment, à partir de données ne datant pas de plus de 3 ans ?**

Cette question permet de vérifier si les autorités chargées de l'éducation et leurs partenaires produisent ou commandent régulièrement des diagnostics sur les difficultés spécifiques du système et des évaluations de performance à l'échelle du secteur, comme des analyses sectorielles de l'éducation, des évaluations sur la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation, etc. Veuillez noter qu'un diagnostic va au-delà des données descriptives et de l'analyse des performances. Il examine les causes et les raisons des dysfonctionnements identifiés. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une **analyse sectorielle de l'éducation** récente ou des rapports à mi-parcours du plan sectoriel de l'éducation, des évaluations (ou sinon, des rapports de performance du système), ou des **diagnostics du système**, publiés au cours des 3 dernières années. | **NON** [ ] Veuillez fournir les preuves indiquant la planification d’une analyse sectorielle de l'éducation ou d’un diagnostic du système - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Une analyse ou un diagnostic de la question du genre a-t-il été entrepris au niveau macro ou sectoriel au cours des trois dernières années ?**

Cette question permet de déterminer si la problématique du genre - y compris les normes sociales néfastes – est correctement intégrée dans la base de données probantes. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une **analyse de la problématique de genre ou un diagnostic du système** récemment effectués, publiés au cours des trois dernières années au niveau sectoriel ou macro. Des rapports sur des questions spécifiques (par exemple, la violence sexiste, l'impact des normes sociales et culturelles sur les résultats scolaires, etc.) peuvent être inclus.  | **NON** [ ] Veuillez fournir les preuves indiquant la planification d’une analyse ou d’un diagnostic de la problématique de genre - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |

|  |
| --- |
| Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre  |
| 1. **Le pays applique-t-il un cadre législatif garantissant 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, public et gratuit, dont au moins neuf années sont obligatoires ?**

Cette question permet d’évaluer si une loi garantissant le droit à l'éducation conformément à la Déclaration d'Incheon et au Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 a été adoptée par le pays. Il s'agit notamment de garantir le droit à l'éducation, conformément aux cadres de droits internationaux pertinents, pour les groupes marginalisés tels que les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les minorités ethniques. Les cadres de droits pertinents comprennent la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention et le Protocole relatifs au statut des réfugiés, la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie du **cadre législatif** ou de tout autre document (tel que le plan sectoriel de l'éducation) en vigueur décrivant les droits légaux à l'éducation pour tous les enfants, et du **plan sectoriel de l'éducation** ou du plan de transition de l’éducation en vigueur, ou de tout autre cadre politique en vigueur indiquant la manière dont les activités et la politique se rapportent au cadre légal autour du droit à l'éducation. | **NON** [ ] Veuillez fournir les preuves se rapportant à l’élaboration en cours d'un cadre législatif pertinent, ou à la planification de l’élaboration d’un tel cadre - si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Le pays assure-t-il au moins une année d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire pour tous les enfants, sans aucune discrimination ?**

Comme pour la question 7, le but est de déterminer si le pays a adopté une loi garantissant le droit à l’enseignement de la petite enfance, conformément aux cadres internationaux détaillés ci-dessus. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir les mêmes documents que pour la question 7.  | **NON** [ ] Veuillez fournir les mêmes preuves que pour la question 7. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Un cadre politique ou un plan sectoriel de l’éducation endossé par le gouvernement est-il en vigueur ?**

Cette question permet d’évaluer si un cadre politique stratégique est disponible, permettant de disposer d’une vision à moyen et long terme pour le système éducatif du pays. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie du **plan sectoriel de l’éducation,** du plan de transition de l’éducation en vigueur, ou de tout autre cadre politique décrivant les priorités politiques et les résultats associés pour le secteur à moyen et long terme.  | **NON** [ ]  Veuillez fournir les éléments concrets indiquant l’élaboration en cours de planification d'un plan sectoriel de l'éducation et/ou d'une stratégie sectorielle - si disponible.  |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Si la réponse à la question 9 est OUI, le cadre politique ou le plan sectoriel de l’éducation propose-t-il des stratégies pour lutter contre les inégalités de genre ?**

Cette question permet d’évaluer si des stratégies sectorielles sont en place pour lutter contre les disparités et les inégalités en termes d’éducation entre les sexes. |
| **OUI** [ ] Veuillez mettre en évidence les références aux **stratégies en matière d’égalité des genres** dans le **plan sectoriel de l’éducation**, le plan de transition de l'éducation en vigueur, ou tout autre cadre politique décrivant les priorités en matière d'égalité des genres pour le secteur. Une stratégie distincte en matière d'égalité des genres peut être incluse ici si elle existe.  | **NON** [ ] Veuillez fournir les preuves de la planification d’une mise à jour du plan sectoriel de l’éducation ou de la stratégie sectorielle en vue d’inclure des stratégies de promotion de l'égalité des genres. Sinon, veuillez apporter des preuves de l’élaboration en cours de planification d'une telle stratégie ou en faveur de l'éducation des filles - si disponible.  |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Le pays dispose-t-il de plans de préparation pour maintenir la prestation des services éducatifs de base en cas de crises, telles que les catastrophes naturelles ou les urgences sanitaires, et/ou adapter le système éducatif aux changements à plus long terme, tels que le changement climatique ?**

Cette question permet d’évaluer si des plans sont en place dans le secteur de l'éducation pour se préparer, répondre et se remettre des situations de crises et des contextes changeants. |
| **OUI** [ ] Veuillez mettre en évidence les références aux **stratégies de préparation** dans le **plan sectoriel de l'éducation**, le plan de transition de l'éducation en vigueur, ou tout autre cadre politique. Les stratégies distinctes peuvent être incluses ici si elles existent.  | **NON** [ ] Veuillez fournir la preuve de la planification d’une mise à jour du plan sectoriel de l'éducation ou de la stratégie sectorielle en vue d’inclure des stratégies de préparation. Sinon, veuillez fournir des preuves de l’élaboration prévue des plans ou des stratégies distincts de préparation – si disponible.  |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Existe-t-il un instrument de planification opérationnelle en vigueur ?**

Cette question permet d’évaluer si les priorités politiques du secteur sont opérationnalisées en un ensemble cohérent d'activités pour une période spécifique, assorti d’informations sur le calendrier, les rôles, les responsabilités et les coûts. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie du **plan opérationnel ou du plan de mise en œuvre** pour le secteur de l'éducation. | **NON** [ ] Veuillez fournir la preuve que l’élaboration d'un instrument de planification opérationnelle est envisagée – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Existe-t-il des projections financières sectorielles qui couvrent la durée du plan opérationnel ?**

Cette question permet d’évaluer si les autorités chargées de l'éducation et leurs partenaires produisent des projections financières et de ressources pour informer la planification opérationnelle, les allocations sectorielles et la programmation budgétaire. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie du **modèle de simulation financière** ou de tout autre document de projection financièrequi prévoit les coûts et les besoins en ressources du secteur pour la durée du plan opérationnel (par exemple, **les cadres de dépenses à moyen terme**). | **NON** [ ] Veuillez fournir la preuve de la planification d’un exercice d'évaluation des coûts projetés pour informer les processus de planification sectorielle et l'allocation des ressources/la programmation budgétaire – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Le rapport sur les performances sectorielles est-il annuel ?**

Cette question permet d’évaluer si les autorités chargées de l'éducation et leurs partenaires mesurent régulièrement les progrès et les performances dans la mise en œuvre du plan sectoriel de l’éducation, du cadre politique ou des plans opérationnels en utilisant des données et des éléments factuels. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir deux copies des **rapports annuels de mise en œuvre du plan sectoriel**, des documents de revue sectorielle conjointe ou des documents de suivi équivalents les plus récents. | **NON** [ ] Veuillez fournir des preuves que des mesures sont prises pour mener une revue annuelle des progrès dans le secteur ou de la mise en œuvre du plan sectoriel – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |

|  |
| --- |
| Coordination sectorielle  |
| **DIALOGUE SECTORIEL INCLUSIF ET ACTION COORDONNÉE** |
| 1. **Un mécanisme est-il en place pour coordonner les parties prenantes du secteur de l'éducation ?**

Cette question permet d'évaluer si un organe de coordination multipartite existe et s’il offre la possibilité aux parties prenantes de l'éducation de s'engager dans un dialogue sectoriel. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir **le mandat du groupe local des partenaires de l’éducation** (ou du groupe de coordination multipartite équivalent) ou tout autre document pertinent démontrant l'existence d'un mécanisme de coordination sectoriel. | **NON** [ ] Veuillez fournir des preuves que des mesures sont prises pour établir un mécanisme de coordination multipartite – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Si la réponse à la question 15 est OUI, le mécanisme de coordination sectorielle inclut-il TOUTES les parties prenantes de l'éducation ?**

Plus précisément, les organisations de la société civile nationale, les organisations d'enseignants et les organisations œuvrant pour l’égalité des genres sont-elles des partenaires actifs du dialogue sectoriel avec d’autres parties prenantes, telles que les gouvernements nationaux, les bailleurs de fonds, la société civile, les enseignants, la philanthropie et le secteur privé ? Dans les pays touchés par une crise, il convient également d’inclure les représentants des mécanismes de coordination humanitaire de l'éducation.  |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie des **deux derniers procès-verbaux des réunions de coordination sectorielle** (groupe local des partenaires de l’éducation ou groupe de coordination multipartite équivalent) indiquant les participantsau groupe local des partenaires de l’éducation.  | **NON** [ ] Veuillez fournir des preuves que des mesures sont prises pour inclure toutes les parties prenantes de l'éducation dans un mécanisme de coordination multipartite – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Si la réponse à la question 15 est OUI, le mécanisme de coordination sectorielle a-t-il été évalué ou révisé au cours des 3 dernières années ?**

Cette question permet d’évaluer si l'organe de coordination entreprend des examens périodiques pour évaluer et traiter ses principales difficultés en termes d'efficacité et pour améliorer et adapter les pratiques de coordination en conséquence. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir une copie de l'évaluation ou de l’examen(évaluation externe ou auto-évaluation du fonctionnement du groupe local des partenaires de l’éducation) ou de tout document connexe, ou de toute preuve des décisions et améliorations qui en résultent. | **NON** [ ] Veuillez fournir des preuves que des mesures sont prises pour améliorer continuellement les mécanismes de coordination – si disponible. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| **MOBILISATION ET ALLOCATION COORDONNÉES DES FINANCEMENTS** |
| 1. **Le bailleur de fonds utilise-t-il actuellement une modalité de financement alignée, comme l'aide budgétaire ?**

Cette question permet de déterminer la présence d'une modalité de financement susceptible de servir à la mise en œuvre de l'aide extérieure au moyen des systèmes nationaux. On entend par modalité alignée, l'aide extérieure sous forme de crédits du parlement, versée sur le compte du trésor national et sur le système comptable utilisé pour les dépenses financées par le budget ordinaire de l’État. Veuillez-vous référer au [Guide pour la préparation d’un Pacte de partenariat](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-pacte-de-partenariat-version-preliminaire) pour obtenir plus d’informations sur les critères d'alignement, ainsi que des exemples de différents types de modalités alignées adaptées à des contextes et des niveaux de risque différents. Il est fortement recommandé d'impliquer le personnel compétent du ministère des Finances pour répondre à cette question. |
| **OUI** [ ]  Cette modalité alignée est-elle utilisée pour les financements externes qui soutient le secteur de l'éducation ? Veuillez fournir les documents justificatifs. | **NON** [ ] Avez-vous l’intention de mettre au point une modalité de financement alignée ou mise en commun à moyen ou long terme ? Si oui, veuillez décrire brièvement les progrès réalisés à ce jour, le cas échéant. Si non, veuillez exposer brièvement les raisons pour lesquelles cette modalité n’est pas prévue. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Un mécanisme de financement commun (utilisé par plus de deux bailleurs de fonds) est-il disponible dans le secteur de l'éducation ?**

Cette question permet de déterminer la présence d’un mécanisme de financement commun (ou fonds mis en commun) pouvant octroyer un financement à l'échelle et accueillir plusieurs ressources fongibles de partenaires de développement (c'est-à-dire que les ressources des bailleurs de fonds sont combinées et ne sont pas comptabilisées séparément dans les dépenses).**Remarque :** si une modalité alignée a été identifiée dans la question précédente, indiquez ici si elle est également financée conjointement (c'est-à-dire par plus de deux bailleurs de fonds). |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir les documents pertinents du programme indiquant les bailleurs de fonds actifs du fonds commun ou les procédures visant à faciliter la participation de nouveaux bailleurs de fonds (par exemple, **accord de financement conjoint, protocole d'accord ou manuel d'exploitation du fonds commun**) et indiquez si ce mécanisme de financement commun est également aligné sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques. | **NON** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |
| 1. **Existe-t-il une pratique établie pour contrôler régulièrement la proportion de l'aide extérieure allouée à l'éducation qui est alignée sur les systèmes nationaux de gestion et de responsabilisation des finances publiques par rapport à celle qui ne l'est pas ?**

Cette question permet d’établir le niveau d'information et de dialogue portant sur les questions d'efficacité de l'aide, en ce qui concerne le degré d'alignement de l'aide sur les systèmes nationaux ainsi que toute incidence de fragmentation de l'aide. |
| **OUI** [ ] Veuillez fournir le dernier **rapport** qui présente ces informations, en indiquant la nature et la fréquence de ce rapport, ainsi que son exhaustivité. | **NON** [ ] Veuillez indiquer les raisons de l'absence d'information ou de contrôle régulier. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum). |

|  |
| --- |
| Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation |
| 1. **Le gouvernement s'engage-t-il à augmenter progressivement les dépenses d'éducation pour atteindre 20 % du budget national ou à maintenir des niveaux de dépenses supérieurs à 20 % pendant la durée du Pacte de partenariat ?**

Cette question vise à évaluer si le gouvernement s’est engagé à mobiliser des ressources en faveur de l’éducation en augmentant progressivement la part des ressources nationales consacrées à l'éducation pour atteindre 20 % du budget total, conformément à la limite supérieure de la déclaration d'Incheon. |
| Veuillez cliquer ici pour justifier votre réponse (200 mots maximum).  |
| 1. **Si la réponse à la question 21 est NON, le gouvernement s'engage-t-il à allouer annuellement au moins 4 % de la valeur de son produit intérieur brut (PIB) à l'éducation ?**

Considérée dans le cadre de la Déclaration d'Incheon, cette question vise à examiner la proportion des ressources totales d'un pays consacrée à l'éducation, c'est-à-dire le montant qu'un gouvernement consacre à l'éducation par rapport à la richesse ou à la capacité du pays dans son ensemble.  | **OUI** [ ]  **NON** [ ]  |
| **Pour les deux questions précédentes (21 et 22)**, veuillez compléter la [matrice de financement des dépenses publiques](https://www.globalpartnership.org/fr/content/matrice-de-financement-des-depenses-publiques) pour montrer l’évolution de l’historique des dépenses sectorielles et des projections budgétaires sectorielles. En outre, veuillez inclure une copie des **documents budgétaires** officiels du gouvernement (les trois plus récents) qui indiquent le budget, les recettes et le financement du gouvernement pour les années passées et à venir, ainsi que le budget alloué et exécuté pour le secteur de l'éducation. Il peut s'agir de documents généralement connus sous le nom de lois de finances ou de projets de loi de finances, de récapitulatifs budgétaires, de discours et d'annexes budgétaires, de livres budgétaires, de déclarations budgétaires, de budgets citoyens, de résultats fiscaux, de rapports annuels ou trimestriels sur les dépenses, de rapports d'exécution ou de performance budgétaire. Si des estimations sont faites pour les dépenses sectorielles prévues, veuillez également inclure les documents sources s'ils ne sont pas liés aux documents budgétaires nationaux (par exemple, le plan sectoriel de l'éducation ou le modèle de simulation financière reflétant l'engagement de financement national du gouvernement pour la durée du Pacte de partenariat du pays). D'autres documents contenant des données ou des analyses sur la distribution équitable et l'efficacité du financement national peuvent être fournis (par exemple, des revues des dépenses publiques). |

|  |
| --- |
| Liste de contrôle des documents  |
| Vous pouvez utiliser la liste ci-dessous pour vérifier les documents à inclure dans le dossier final.Un espace est prévu à la fin de la liste de contrôle pour expliquer l'absence d'un document.Le dossier peut comprendre d'autres documents importants que le pays souhaite soumettre. |
| #  | Document | Description ou autres documents | Numéro de la question |  |
| 1 | **Rapport d'évaluation des apprentissages** (inclure les deux plus récents) | Les résultats récapitulatifs des ensembles de données d'apprentissage, des rapports d'évaluation à grande échelle ou des éléments factuels analysant les données d'apprentissage.  | Q2  |[ ]
| 2 | **Rapport du recensement scolaire annuel** (inclure les deux plus récents) | En cas d’absence de recensement, veuillez fournir d'autres preuves de données administratives et d'apprentissage ventilées par sexe et/ou par situation de handicap.  | Q1Q3Q4 |[ ]
| 3 | **Analyse sectorielle de l’éducation**  | Vous pouvez également fournir des rapports ou des évaluations à mi-parcours du plan sectoriel de l'éducation, des rapports de performance du système ou des diagnostics du système. | Q5  |[ ]
| 4 | **Analyse de la problématique de genre ou diagnostic du système**  | Il peut s'agir d'un diagnostic séparé ou d'une partie d'une analyse sectorielle ou d'un plan sectoriel de l'éducation. Les autres documents qui peuvent être fournis sont des rapports sur des questions spécifiques, comme la violence sexiste, les impacts des normes sociales ou culturelles sur les résultats scolaires, etc. | Q6  |[ ]
| 5 | **Plan sectoriel de l’éducation**  | Vous pouvez également inclure un plan sectoriel de l'éducation transitoire ou un cadre stratégique qui décrit les priorités politiques à moyen et long terme et les résultats associés. Il doit décrire les stratégies en matière d’égalité des genres, les droits légaux à l'éducation pour tous les enfants et les stratégies de préparation. | Q7Q9Q10Q11 |[ ]
| 6 | **Plan opérationnel ou de mise en œuvre**  |   | Q12  |[ ]
| 7 | **Modèle de simulation financière** | Vous pouvez également fournir toute autre projection financière des coûts et des besoins en ressources du secteur pour la durée du plan opérationnel, comme les cadres de dépenses à moyen terme.  | Q13  |[ ]
| 8 | **Rapport annuel de mise en œuvre du plan sectoriel ou revue sectorielle conjointe** | D'autres documents de suivi peuvent également être fournis. | Q14  |[ ]
| 9 | **Mandat du groupe local des partenaires de l’éducation**  | Sinon, veuillez inclure le mandat ou la description du groupe de coordination des parties prenantes.  | Q15  |[ ]
| 10 | **Procès-verbaux ou résumés des activités ou des réunions récentes du groupe local des partenaires de l'éducation** (les deux plus récents) | Tout document indiquant les participants aux activités du groupe local des partenaires de l’éducation.  | Q16  |[ ]
| 11 | **Accord de financement conjoint, protocole d’accord ou manuel d’exploitation du fonds commun**  | Tout document indiquant les bailleurs de fonds actifs du fonds commun ou les procédures visant à faciliter la participation de nouveaux bailleurs de fonds.  | Q19  |[ ]
| 12 | **Matrice du financement des dépenses publiques**  |  | Q21 Q22  |[ ]
| 13 | **Cadre financier à moyen terme** |  | Q21 Q22 Q13  |[ ]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 14 | **Documents budgétaires** (des trois dernières et prochaines années) | Les documents du gouvernement qui indiquent le budget, les recettes et le financement pour les années passées et à venir, ainsi que le budget alloué et exécuté pour le secteur de l'éducation. Il peut s'agir de documents généralement connus sous le nom de lois de finances ou de projets de loi de finances, de récapitulatifs budgétaires, de discours et d'annexes budgétaires, de livres budgétaires, de déclarations budgétaires, de budgets citoyens, de résultats fiscaux, de rapports annuels ou trimestriels sur les dépenses, de rapports d'exécution ou de performance budgétaire.Si des estimations sont faites pour les dépenses sectorielles prévues, veuillez également inclure les documents sources s'ils ne sont pas liés aux documents budgétaires nationaux (par exemple, le plan sectoriel de l'éducation ou le modèle de simulation financière reflétant l'engagement de financement national du gouvernement pour la durée du Pacte de partenariat du pays).  | Q21 Q22  |[ ]
|  |
| **Documents non disponibles**  |
| Veuillez énumérer les numéros de questions dont les preuves à l'appui ne sont pas disponibles, le cas échéant, et formuler une explication. |
| Veuillez cliquer ici pour saisir l'explication. |

## ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLES

**Comment remplir cette partie**

Après avoir rempli le questionnaire précédent et discuté de la réforme prioritaire que le groupe local des partenaires de l’éducation souhaite privilégier, l'équipe de travail examine ensuite les obstacles éventuels dans chaque domaine de facteurs favorables qui pourraient **entraver la mise en œuvre de la réforme choisie**. Cette partie vise à **mettre en évidence et à résumer ces obstacles.**

Dans l’analyse suivante, les réponses doivent être **concises** (par exemple, en utilisant des alinéas introduit par une puce) tout en exprimant clairement les insuffisances et les obstacles susceptibles d’être rencontrés lors de la réalisation de la réforme sélectionnée. L'équipe de travail a le droit de demander l'avis d'autres parties prenantes pour identifier les insuffisances et les obstacles, dès lors que cela permettra d’élaborer la marche à suivre pour la réforme dans le Pacte de partenariat.

Des **tableaux** destinés à faciliter l'analyse des facteurs favorables en fonction de leurs composantes et leurs considérations directrices sont disponibles à la fin de cette partie.

**Accord initial du groupe local des partenaires de l'éducation sur la réforme prioritaire**

Veuillez inclure un bref exposé résumant l'accord initial portant sur la réforme prioritaire ayant la capacité de transformer le système, tel que déterminé par le groupe local des partenaires de l'éducation. Il convient de noter que la réforme prioritaire sera **entièrement formulée dans le Pacte de partenariat**, et que la description donnée ici est susceptible de ne pas refléter sa forme finale. Veuillez également joindre le résumé ou le procès-verbal de la réunion au cours de laquelle le choix de la réforme prioritaire a eu lieu.

|  |
| --- |
| Veuillez cliquer ici pour résumer l'accord sur la réforme prioritaire. |

|  |
| --- |
| Résumés des discussions |
| **Données et éléments factuels**  |
| Résumez les discussions autour de ce facteur favorable, y compris les éléments suivants :* La manière dont les principaux problèmes identifiés entravent la réalisation de la réforme prioritaire : décortiquer ces problèmes en examinant les composantes du facteur favorable (systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, systèmes d'évaluation des acquis scolaires, données probantes) et en accordant une attention particulière aux capacités organisationnelles, le cas échéant. Si nécessaire, veuillez-vous référer au [guide pour la préparation d’un Pacte de partenariat](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-pacte-de-partenariat-version-preliminaire).
* Les principaux investissements et opportunités actuels et à venir pour résoudre les problèmes.
* Les principales insuffisances en termes de soutien programmatique pour résoudre les problèmes.
 |
| Veuillez cliquer ici pour saisir le résumé (600 mots maximum). |
| **Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre** |
| Résumez les discussions autour de ce facteur favorable, y compris les éléments suivants :* La manière dont les principaux problèmes identifiés entravent la réalisation de la réforme prioritaire : décortiquer ces problèmes en examinant les composantes du facteur favorable (planification stratégique, planification opérationnelle, programmation et suivi budgétaires, suivi sectoriel) et en accordant une attention particulière aux capacités organisationnelles, le cas échéant.
* Les principaux investissements et opportunités actuels et à venir pour résoudre les problèmes.
* Les principales insuffisances en termes de soutien programmatique pour résoudre les problèmes.
 |
| Veuillez cliquer ici pour saisir le résumé (600 mots maximum). |
| **Coordination sectorielle**  |
| **Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée** |
| Résumez les discussions autour de ce facteur favorable, y compris les éléments suivants :* La manière dont les principaux problèmes identifiés entravent la réalisation de la réforme prioritaire : décortiquer ces problèmes en examinant les composantes du facteur favorable (dialogue autour de la formulation des politiques et de la planification sectorielle ; financement et mobilisation des ressources ; harmonisation et alignement ; suivi et responsabilité mutuelle) et en accordant une attention particulière aux capacités organisationnelles, le cas échéant.
* Les éléments à prendre en compte sur les organisations de la société civile et les organisations d’enseignants au niveau national sont à inclure.
* Les principaux investissements et opportunités actuels et à venir pour résoudre les problèmes.
* Les principales insuffisances en termes de soutien programmatique pour résoudre les problèmes.
 |
| Veuillez cliquer ici pour saisir le résumé (600 mots maximum). |

|  |
| --- |
| **Mobilisation et allocation coordonnées des financements**  |
| Résumez les discussions autour de ce facteur favorable, y compris les éléments suivants :* La manière dont les principaux problèmes identifiés entravent la réalisation de la réforme prioritaire : décortiquer ces problèmes en examinant les difficultés dans la coordination du financement externe et de l'alignement sur le budget et les systèmes nationaux.
* Toutes les mesures qui ont été prises pour y remédier.
 |
| Veuillez cliquer ici pour saisir le résumé (600 mots maximum). |
| **Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d’éducation**  |
| Résumez les discussions autour de ce facteur favorable, y compris les éléments suivants :* La manière dont les principaux problèmes identifiés entravent la réalisation de la réforme prioritaire : décortiquer ces problèmes en examinant les composantes du facteur favorable (volume, équité, efficacité) et en accordant une attention particulière aux capacités organisationnelles, le cas échéant.
* Les principaux investissements et opportunités actuels et à venir pour résoudre les problèmes.
* Les principales insuffisances en termes de soutien programmatique pour résoudre les problèmes.
 |
| Veuillez cliquer ici pour saisir le résumé (600 mots maximum). |

### Classification des priorités

Indiquez le niveau de priorité (élevé, moyen, faible) de chaque facteur favorable :

* **HAUTE PRIORITÉ :** La réalisation de progrès dans la réforme prioritaire identifiée est jugée **impossible ou très improbable** à moins que des réformes majeures ne soient entreprises pour débloquer les facteurs favorables. Les autorités chargées de l'éducation ou les partenaires de développement ne travaillent pas activement dans ce domaine, ou leur engagement est insuffisant pour apporter des améliorations significatives.
* **PRIORITÉ MOYENNE :** La réalisation de progrès dans la réforme prioritaire sera **considérablement retardée** si les problèmes dans le domaine des facteurs favorables ne sont pas résolus (ce qui s'étendrait au-delà de la durée du pacte).
* **PRIORITÉ FAIBLE :** Des investissements mineurs dans le facteur favorable permettraient **d'accélérer les progrès** dans la réforme prioritaire.

Expliquez brièvement votre choix à l’endroit prévu à cet effet. Si la réponse est « haute priorité », veuillez justifier en quoi les investissements en cours ne sont pas suffisants.

|  |
| --- |
| **Données et éléments factuels** |
| **Sélectionnez le niveau de priorité : Haut** [ ]  **Moyen** [ ]  **Faible** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour saisir votre explication (150 mots maximum). |
| **Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre**  |
| **Sélectionnez le niveau de priorité : Haut** [ ]  **Moyen** [ ]  **Faible** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour saisir votre explication (150 mots maximum). |
| **Coordination sectorielle** |
| **DIALOGUE SECTORIEL INCLUSIF ET ACTION COORDONNÉE**  |
| **Sélectionnez le niveau de priorité : Haut** [ ]  **Moyen** [ ]  **Faible** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour saisir votre explication (150 mots maximum). |
| **MOBILISATION ET ALLOCATION COORDONNÉES DES FINANCEMENTS**  |
| **Sélectionnez le niveau de priorité : Haut** [ ]  **Moyen** [ ]  **Faible** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour saisir votre explication (150 mots maximum). |
| **Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d’éducation** |
| **Sélectionnez le niveau de priorité : Haut** [ ]  **Moyen** [ ]  **Faible** [ ]  |
| Veuillez cliquer ici pour saisir votre explication (150 mots maximum). |

|  |
| --- |
| TABLEAUX DE L’ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLESLes tableaux ci-après ont pour objectif d'aider à analyser le facteur favorable en décrivant ses composantes et ses considérations directrices.Les **composantes** définissent les éléments examinés dans chaque facteur ou la portée de l'analyse qui est **attendue** en remplissant ce modèle. Les **considérations directrices** énumèrent les éléments spécifiques que l'analyse serait susceptible d’examiner pour obtenir plus de clarté. Le GPE ne s'attend pas à ce que toutes les considérations directrices soient abordées. Elles permettent plutôt d'examiner une question spécifique en détail. Le **texte en gras** indique les informations clés qui **doivent** figurer dans l'analyse. Si les preuves à l’appui ne sont pas disponibles, l'analyse doit expliquer la raison de leur absence. |
| 1. DONNÉES ET ÉLÉMENTS FACTUELS
 |
| Composantes | Considérations directrices |
| **Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) :** Le SIGE est défini comme une [structure à multiples facettes](https://documents1.worldbank.org/curated/en/543401468329077038/pdf/SABER-What-matters-for-most-education-management-information-systems-a-framework-paper.pdf) comprenant à la fois les dispositions technologiques et institutionnelles pour la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques administratives sur l'éducation, et les informations sur les intrants, les processus et les résultats de l'éducation au sein d'un système éducatif. Un SIGE performant reflète l'interaction entre des politiques, un budget, des ressources humaines, une structure organisationnelle et des institutions appropries en vue de produire des données solides sur l'éducation pour la planification et le suivi des politiques et pour la gestion du système éducatif.  | * **Existence d'un SIGE fonctionnel**, avec une liste principale et cohérente d'écoles OU des identifiants individuels d'apprenants qui peuvent être utilisés pour comparer les données de manière longitudinale pour les mêmes unités ; structure de la collecte de données (web ou papier) ; couverture du SIGE existant (y compris la disponibilité́ d'informations pour les écoles non gouvernementales).
* **Existence d’un LAS** (en se concentrant sur la présence et le fonctionnement d'une évaluation des apprentissages représentative au niveau national, mais en prenant également en compte les autres éléments du système, à savoir l'évaluation en classe et les examens), alignement du LAS sur les objectifs d'apprentissage et le programme d'études du système.
* Fiabilité́, fréquence, exactitude et niveau de **désagrégation** (**par sexe, enfants handicapés** et autres groupes d'élèves pertinents) des données (LAS, SIGE, **enquêtes auprès des ménages**)
* **Exhaustivité́ des éléments factuels** : un répertoire d’éléments factuels disponibles (enquêtes auprès des ménages, études, diagnostics, etc.) est suffisant pour fournir une vue d'ensemble et une analyse fonctionnelle des questions pertinentes. Les types spécifiques de données/diagnostics à prendre en compte sont les suivants :
	+ **Disponibilité d'une analyse sectorielle de l'éducation** s’appuyant sur des données récentes ou toute évaluation des performances équivalente
	+ Disponibilité́ des données sur la qualité́ de l'enseignement (qualification, formation et connaissances pédagogiques des enseignants, qualité́ de l'enseignement, climat de la classe, motivation des enseignants, comportements des enseignants).
	+ **Disponibilité d'une analyse de la problématique de genre** comprenant i) des données ou des éléments factuels sur les questions de genre ayant un impact sur l'accès à l'éducation, y compris la violence sexiste, la sécurité, l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; ii) des données ou des éléments factuels sur les obstacles intersectoriels (pauvreté, handicap, lieu) ; iii) des données et des analyses sur les inégalités entre les sexes afin de démontrer les normes sociales/culturelles générales et d'autres facteurs intersectoriels qui ont des répercussions sur l'accès des filles et des garçons à l'éducation, leur rétention dans l’enseignement et leur réussite scolaire.
	+ Diagnostics au niveau macro ou sectoriel qui analysent les risques externes et contextuels pour le secteur de l'éducation (par exemple, le changement climatique, les catastrophes naturelles, les urgences de santé publique, les situations de conflit).
	+ Évaluation de la réalisation des droits liés à l'éducation, en reconnaissant les cadres internationaux des droits humains dont le pays est signataire.
* **Utilisation des données pour la planification des politiques, le suivi, la gestion des systèmes**, l’établissement des allocations budgétaires et la responsabilité́ mutuelle, notamment l'accessibilité́ et la transparence des données.
* Environnement favorable à la production et à l'utilisation des données, y compris le cadre institutionnel, juridique et organisationnel ; existence d'une politique en matière de données (au niveau macro ou sectoriel) ; financement durable des systèmes de données (source de financement : aide nationale ou internationale).
* Capacités en place (humaines, administratives, informatiques) et stratégies de développement des capacités pour les producteurs et les utilisateurs de données ; capacités à entreprendre une analyse complexe et multidimensionnelle des données, notamment des éléments en interaction comme le genre, le revenu, la géographie, la situation de handicap.
 |
| **Système d'évaluation des apprentissages (LAS) :** Un [LAS](https://www.globalpartnership.org/fr/content/boite-outils-pour-lanalyse-des-systemes-nationaux-devaluation-de-lapprentissage-anlas) est défini de manière générale comme un groupe de politiques, de pratiques, de structures, d'organisations et d'outils permettant de générer des données solides et de haute qualité́ sur l'apprentissage et les résultats, données qui fournissent des éléments concrets solides pour la politique et la pratique de l'éducation dans le but ultime d'améliorer la qualité́ de l'éducation et les résultats d'apprentissage. |
| **Production et utilisation des données probantes :** Tout élément d'information provenant de la recherche empirique, des évaluations, des données statistiques, des expériences des parties prenantes de l'éducation, ayant le potentiel de comprendre la situation, délibérer des possibilités et prendre des décisions politiques et opérationnelles informées est considérée comme une donnée probante. Cette composante s'intéresse à la capacité des parties prenantes de l'éducation à produire régulièrement des données probantes, à les mobiliser et à les utiliser tout au long du continuum de formulation et de mise en œuvre des politiques. Cela implique la capacité de produire et d'utiliser les éléments suivants : 1. des rapports sur les performances du système, comme les analyses sectorielles de l'éducation ou les revues des dépenses publiques d'éducation ;
2. des études diagnostiques distinctes pour mieux appréhender les causes des points de blocage identifies dans le système (par exemple, diagnostics sur l'égalité́ des genres) ;
3. des données concrètes au niveau mondial basées sur des évaluations rigoureuses de ce qui fonctionne, et des données concrètes solides, mondiales et contextualisées sur ce qui fonctionne ; et
4. des évaluations au niveau national de la mise en œuvre des innovations, programmes et plans.
 |
| **Sources possibles d’éléments factuels :** * SIGE - Diagnostics/audits LAS : SIGE-SABER, examen par les pairs de l’ADEA SIGE ; Ed-DQAF ; ANLAS
* Analyse sectorielle de l'éducation, diagnostic des systèmes
* Revues sectorielles conjointes
* Rapports statistiques collectés par le SIGE
* Structure organisationnelle du ministère de l'Éducation et description des rôles et responsabilités au sein du/des ministère(s)
* Questionnaires pour le recensement annuel des écoles
 |

|  |
| --- |
| 1. PLANIFICATION, POLITIQUE ET SUIVI SECTORIELS INTÉGRANT LA NOTIONDE GENRE
 |
| Composantes | Considérations directrices |
| **Cadres et pratiques de la planification stratégique** : La [planification stratégique](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-plan-sectoriel-deducation) guide le développement de l'éducation en définissant une vision commune et des priorités partagées à moyen ou long terme. Elle identifie les stratégies pour réaliser la vision, notamment les capacités humaines, techniques et financières requises. La planification stratégique permet de reconnaître et de traiter les inégalités significatives entre les sexes et les autres disparités entre les groupes d'élèves en matière de participation et de qualité́, ainsi que les sources de vulnérabilité́. Elle reconnaît les cadres des droits humains liés à l'éducation, les utilise pour guider l'analyse et l'établissement des priorités, et décrit les groupes pour lesquels la réalisation des droits peut être difficile.  | * **Fonctionnement du système/dispositif de politique et de planification du gouvernement en matière d’éducation,** en prenant compte les acteurs, les processus et les produits.
* La disponibilité, la solidité et l'utilisation des processus et des directives en matière de politique et de planification.
* La capacité des parties prenantes à remplir leur rôle.
* L'adéquation, la pertinence et la capacité de mise en œuvre des politiques et des plans produits.
* La solidité du cadre de dépenses, y compris les projections de ressources et les stratégies destinées à surmonter les contraintes financières
* **Attention portée aux droits de l'homme et aux groupes vulnérables**
* Les politiques/plans prennent en compte les instruments des droits de l'homme et les engagements en matière d'égalité des genres auxquels le pays a souscrit, afin d'identifier les difficultés dans la réalisation des droits liés à l'éducation et de guider l’établissement de priorités des politiques pour l’ensemble des groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées, les populations rurales et pauvres, les minorités ethniques et linguistiques, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.
* **Attention portée à la collaboration avec d'autres secteurs**/ministères ; attention portée aux risques externes/contextuels (par exemple, catastrophe naturelle, changement climatique) et à la dimension de l'égalité des genres.
 |
| **Instruments et pratiques de planification opérationnelle** : Les instruments de [planification opérationnelle](https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2020-GPE-guide-preparation-FR.pdf) à court terme, tels que les plans de mise en œuvre pluriannuels et les plans d'action annuels, transforment le cadre politique en éléments exploitables et réalisables pour surmonter les contraintes financières, techniques et politiques qui font obstacle à une mise en œuvre efficace. Ils peuvent également fournir un cadre pour les décisions budgétaires et de gestion basées sur un cadre de dépenses à moyen terme pour alimenter les processus annuels de préparation et de suivi du budget. Les instruments opérationnels détaillent les activités pour une période spécifique et généralement courte (1 à 3 ans), et informent sur le calendrier, les rôles, les responsabilités et les coûts.  | * Fonctionnement du système de planification opérationnelle ; cohérence et continuité́ entre le cadre politique et **l'outil de planification opérationnelle** en termes de stratégies, de programmes et d’activités ainsi que de coûts et financement.
* Possibilité́ de mise en œuvre de l'outil de planification opérationnelle, y compris des programmes et activités détaillés liés à des éléments de responsabilité́ tels que des rôles et des responsabilités définis, ainsi que des objectifs connexes sensibles au genre articulés dans un cadre de résultats.
 |
| **Programmation et suivi du budget :** Il est essentiel de lier le processus de planification sectorielle au processus de programmation budgétaire pour s'assurer que les priorités de la politique éducative sont financées de manière adéquate et peuvent être mises en œuvre. La solidité́ financière, la faisabilité́ et la durabilité́ des instruments de la politique sectorielle aident à la [préparation du budget, au suivi financier, au contrôle du budget](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-relatif-au-suivi-des-budgets-nationaux-de-leducation), ainsi qu'à l'engagement avec toutes les parties prenantes concernées pour évaluer la performance financière et soutenir les exercices de programmation budgétaire à venir. Une collaboration efficace entre les ministères de l'Éducation et des Finances est nécessaire pour concilier les apports techniques du budget avec les priorités de la politique sectorielle et influencer l'allocation budgétaire à l'éducation.  | * Alignement/cohérence entre la modélisation, le calcul des coûts et la programmation budgétaire du ministère de l'Éducation et les budgets annuels et les projections à moyen terme du ministère des Finances (c'est-à-dire le cadre de dépenses à moyen terme ou CDMT).
* **Alignement de la simulation/du calcul des coûts à moyen terme du ministère de l'Éducation avec les projections financières sectorielles à moyen terme/le CDMT du ministère des Finances** ; des budgets du plan opérationnel du ministère de l'Éducation avec le budget annuel du ministère de l'Éducation produit par le ministère des Finances.
* Adéquation du volume des ressources de financement public et des déficits de financement, alignement entre le coût des stratégies/programmes du plan et les ressources financières disponibles.
* Alignement des approches des ministères de l'Éducation et des Finances en matière de contrôle et de suivi du budget.
 |
| **Mécanismes de suivi du secteur / de la mise en œuvre** : Les [activités de suivi sectoriel et les revues](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pratique-pour-revues-sectorielles-conjointes-efficaces-secteur-education) régulières par rapport aux cadres de résultats partagés inclus dans les cadres politiques permettent aux parties prenantes de l'éducation d'évaluer les réalisations et les insuffisances de la mise en œuvre du plan, de suivre l'évolution des dépenses, de convenir des moyens de corriger la situation et d'affiner les politiques, les interventions et les activités. Le suivi sectoriel est essentiel pour garantir une action pertinente et réactive et une responsabilité́ mutuelle entre les parties prenantes de l'éducation.  | * **Présence et utilisation de cadres et d'instruments de suivi de la mise en œuvre des plans (ou des politiques) sectoriels aux niveaux central et décentralisé, en particulier pour le suivi et les rapports réguliers sur :**
* La mise en œuvre du plan, y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs (et les considérations ventilées par sexe), les difficultés de mise en œuvre, les mesures correctives et les résultats (y compris les programmes financés par des sources extérieures).
* Le dialogue et la collaboration entre le ministère de l'Éducation, le ministère des Finances et les autres ministères de tutelle.
* Les progrès vers la réalisation des droits liés à l'éducation et la distribution des bénéfices (techniques, capacités, financiers) aux groupes marginalisés.
* **Revues sectorielles conjointes et autres mécanismes de retour d'information :**

Régularité et qualité des revues sectorielles conjointes en tant qu'outil de suivi et instrument de changement et de planification prospective ; et/ou fonctionnement d'autres mécanismes de retour d'information et d'apprentissage : par exemple, la mesure dans laquelle les données de suivi/les activités d’inventaire (c'est-à-dire les examens semestriels) informent la planification et les mesures correctives.  |
| **Intégration de la dimension de genre dans les processus de politique, de planification et de suivi :** Les [politiques, plans et environnements d'apprentissage sensibles au genre](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-lelaboration-de-plans-sectoriels-de-leducation-favorisant-legalite-des-sexes) soutiennent la transformation du fonctionnement des systèmes d'éducation pour ouvrir la voie à des sociétés équitables. L'application d'une perspective de genre au continuum politique garantit que les analyses, politiques, stratégies et interventions sectorielles ciblent des groupes spécifiques de filles ou de garçons et les défis auxquels ils sont confrontés de manière différenciée.  | * **Le genre dans le continuum des politiques :**
* Le cadre politique et l'instrument opérationnel intègrent suffisamment les questions de genre.
* Les programmes visant à renforcer l'égalité́ des genres sont dotés d'un coût et de ressources adéquats.
* Le suivi et les rapports sectoriels prennent clairement en compte les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'égalité entre les sexes.
 |
| **Sources possibles d’éléments factuels :** * Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et plans opérationnels chiffrés connexes
* Rapport d'évaluation du plan sectoriel de l'éducation
* Analyse sectorielle de l'éducation (ASE)
* Diagnostics du système
* Diagnostics sectoriels disponibles sur le genre
* Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)
* Modèle de simulation financière
* Rapports sur la mise en œuvre du secteur de l'éducation et documents de la revue sectorielle conjointe
* Revue des dépenses publiques de la Banque mondiale (PER)
 |

|  |
| --- |
| 3. COORDINATION SECTORIELLE |
| 3.1 DIALOGUE SECTORIEL INCLUSIF ET ACTION COORDONNÉE |
| Composantes | Considérations directrices |
| **Fonctions et pratiques de coordination :** L'efficacité des groupes locaux des partenaires de l'éducation (ou des organismes équivalents) dépend de leur performance dans la réalisation du dialogue politique et des fonctions de coordination liées aux objectifs et aux priorités de l'éducation nationale tout au long du cycle politique - du diagnostic sectoriel, de l’élaboration des politiques, de la planification stratégique et opérationnelle au suivi conjoint, y compris le suivi budgétaire - contribuant ainsi à l'amélioration des résultats obtenus en matière d'éducation. Il s’agit de réussir à favoriser les synergies et l'harmonisation du soutien des partenaires et la responsabilité mutuelle, et à générer une valeur stratégique pour le gouvernement et ses partenaires de développement. | Mécanismes en place dont le rôle est de faciliter le dialogue sectoriel inclusif et l'action coordonnée, et la mesure dans laquelle ces derniers sont efficaces. **Examinez les fonctions essentielles de dialogue politique et de coordination** susceptibles d’encourager les priorités et l'action conjointe, et si/comment elles sont démontrées dans la pratique, par exemple :* + - * Soutenir la formulation des politiques et la planification sectorielle - par exemple, le dialogue autour de l'analyse sectorielle, les diagnostics et les autres opportunités liées aux données et aux éléments factuels ; l’élaboration de politiques et de plans opérationnels, y compris l’établissement de priorités et les implications des mesures de réforme ; le partage des bonnes pratiques et des besoins émergents.
			* Aborder le financement et la mobilisation des ressources - par exemple, le dialogue et le plaidoyer autour (de la protection) du financement de l'éducation, notamment le financement intérieur et extérieur et les nouveaux financements, ainsi que faciliter la collaboration avec le ministère des Finances.
			* Promouvoir l'harmonisation et l'alignement - par exemple, le dialogue autour de l'harmonisation du soutien des partenaires pour faire avancer les objectifs de développement convenus, et assurer des approches cohérentes des investissements dans le secteur pour réduire les projets autonomes (y compris sur les questions intersectorielles telles que l'égalité des genres), la fragmentation de l'aide ainsi que les coûts de transaction.
 |
| **Capacités de coordination :** Les capacités de coordination comprennent à la fois des aspects immatériels et matériels : 1) les capacités de collaboration, telles que les engagements, les comportements et les valeurs qui influencent une dynamique de partenariat saine et un leadership engagé, ainsi que la réussite d'un groupe local des partenaires de l'éducation à créer une culture de relations fructueuses ; et 2) les capacités organisationnelles, telles que les structures, les processus et les ressources qui permettent d’aligner les intérêts des partenaires, de coordonner l'expertise, les actifs et les capacités, de tenir périodiquement les membres informés et d’examiner le fonctionnement du partenariat. Ces fondementsconstituent le socle de la réussite d'un partenariat, dès lors qu’ils renforcent le potentiel des acteurs à travailler ensemble de manière ciblée. | Examiner les aspects immatériels et matériels des capacités susceptibles d’affecter la pertinence et la qualité du dialogue et l'efficacité globale des pratiques de coordination :* **Un mandat clair et formalisé et des objectifs**, des fonctions, une gouvernance et des modalités de travail **convenus d'un commun accord.**
* **Inclusion et représentation** (catégories de parties prenantes concernées ; nationale, sous-nationale)
* Participation, engagement significatif des parties prenantes et stratégies de soutien aux partenaires, y compris des représentants ayant une expertise en matière d'égalité des genres et/ou d'autonomisation des femmes et des filles afin d'assurer un dialogue continu sur des questions cruciales telles que l'égalité des genres.
* Rôles et responsabilités tirant parti des forces, des connaissances, des idées et des ressources des partenaires.
* Appropriation, motivation et engagement des parties prenantes à l'égard des objectifs de dialogue politique convenus.
* **Leadership et ressources pour la coordination** (humaines, financières, techniques), y compris les fonctions de secrétariat.
* Modalités de travail et adéquation de celles-ci aux priorités principales.
* Gestion d’un programme de dialogue autour des priorités principales répondant aux intérêts des parties prenantes et aux besoins de coordination.
* **Dispositions** pour la coordination interministérielle et la coordination entre les partenaires de développement.
* Liens avec le cluster éducation (s'il est activé) concernant la programmation de l'éducation dans les situations de crise et d'urgence.
* Interface avec d’autres secteurs concernant la programmation de l'éducation (par exemple, la santé, la protection de l'enfance, l'eau).
* Examens réguliers de l'efficacité́ de la coordination garantissant des progrès constants, l'adhésion des parties prenantes du secteur de l'éducation et leur confiance envers les mécanismes de coordination.
 |
| **Sources possibles d’éléments factuels :** * Mandat (ou l'équivalent) du groupe local des partenaires de l'éducation
* Procès-verbaux des réunions du groupe local des partenaires de l'éducation et des réunions de coordination (y compris la lettre d’endossement du plan sectoriel de l'éducation)
* Examen/diagnostic/auto-évaluation des organismes de coordination sectorielle et sous-sectorielle
* Aide-mémoires de la revue sectorielle conjointe
* Rapports sur la mise en œuvre sectorielle de l'éducation
* Examens de la gouvernance du secteur de l'éducation
* Résumé de l'évaluation du GPE au niveau des pays
* Rapports des bénéficiaires de financement sur l'avancement de l'initiative L’éducation à voix haute dans le pays/publications du pays
 |

|  |
| --- |
| 3.2 MOBILISATION ET ALLOCATION COORDONNÉES DES FINANCEMENTS |
| Composantes | Considérations directrices |
| **Disponibilité des mécanismes d'alignement de l'aide et de financement conjoint** : examiner l'existence actuelle des modalités d'alignement disponibles pour le secteur de l'éducation, ainsi que des mécanismes de financement conjoint. Leur existence constitue un facteur favorable à la transformation du secteur de l'éducation et du système éducatif. Si un tel mécanisme n’existe pas dans le secteur de l’éducation, on peut noter la disponibilité de tels mécanismes dans d'autres secteurs.[L'alignement](https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-des-procedures-dans-les-pays) est défini comme « l’utilisation des institutions, des ressources humaines, des procédures et des outils d'un pays partenaire comme les piliers de la mise en œuvre de l'aide à l'éducation ». Cela signifie qu'il faut aligner l'aide non seulement sur les politiques, les stratégies et la planification sectorielles du pays, mais aussi sur les systèmes nationaux qui mettent en œuvre le financement régulier de l'éducation par le biais du processus budgétaire national et des systèmes de gestion des finances publiques (GFP).L'alignement de l'aide à l'éducation peut prendre différentes formes, en fonction du niveau de risque fiduciaire et des exigences en matière de gestion des risques. Les environnements où le risque est faible peuvent avoir recours à un soutien budgétaire complet (décaissements directs - déclenchés par des conditions et des indicateurs convenus - au trésor national, sans affectation de crédit) et les environnements où le risque est plus élevé peuvent utiliser des mécanismes d'aide au budget (également connus sous le nom de soutien budgétaire réservé ou affecté), qui permettent d’entreprendre une planification opérationnelle, une supervision, des contrôles a posteriori (audits) et des mesures de renforcement des capacités mieux ciblés. | * Identification des **modalités d'alignement en vigueur, dans l'éducation** ou des exemples dans d'autres secteurs.
* Identification des **mécanismes de financement conjoint dans l'éducation**.

Sept dimensions de l'alignement doivent être prises en compte pour pouvoir évaluer l'existence d'une modalité alignée :* SUR LE PLAN : i) alignement sur la planification du secteur de l'éducation et ii) sur le cadre des dépenses à moyen terme du ministère des Finances.
* SUR LE BUDGET : i) aide déclarée dans la documentation budgétaire nationale annuelle et ii) crédits spécifiques autorisés par le parlement.
* SUR LE TRÉSOR : i) aide extérieure versée sur les principaux comptes de recettes du gouvernement et ii) gérée par le système de gestion des finances publiques et des ressources humaines du gouvernement.
* SUR LES MARCHÉS PUBLICS : la passation de marchés de la modalité de l’aide respecte les règles et systèmes en vigueur dans le pays.
* SUR LA COMPTABILITÉ : aide extérieure enregistrée et comptabilisée dans le système de comptabilité́ nationale (système intégré des dépenses publiques), conformément au plan comptable national.
* SUR L’AUDIT : aide extérieure auditée par l'auditeur indépendant du pays (bureau national d'audit ou cour des comptes).
* SUR LE RAPPORT : aide extérieure incluse dans les rapports réguliers de mise en œuvre, de financement et de suivi du secteur préparés par le/les ministère(s) chargé(s) de l'éducation (données consolidées et rapports sur la mise en œuvre des plans opérationnels annuels du secteur).

Remarque : le GPE a compilé et suivi le niveau d'alignement avec les systèmes nationaux pour la mise en œuvre des financements de base du GPE depuis 2016. Ces informations sont disponibles auprès du Secrétariat du GPE. |
| **Responsabilité et dialogue autour de l'efficacité de l'aide :** quel est le niveau de compréhension, y compris les données et le dialogue sur l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation (alignement vs. non-alignement, financement conjoint vs. aide fragmentée) ? | * Identification des données et des informations régulièrement communiquées sur l'état de l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation : **Quelle proportion de l'aide extérieure** (en volume, en nombre de projets/programmes) **est alignée et non alignée sur les systèmes nationaux ?** Quel est le niveau de fragmentation de l'aide (nombre de projets/programmes/modalités de financement différents) ?
* Examen des projets/programmes actuels. Permettent-ils d’absorber la mobilisation et l’allocation de financements à grande échelle ? Exercent-ils un effet de levier structurel sur le développement durable des capacités du système et la transformation du système ?
* Niveau de dialogue autour de l'efficacité de l'aide et de ses enjeux pour le système éducatif. Quelles sont les conséquences du niveau de non-alignement et de fragmentation ?
 |
| **Engagement en faveur de pratiques plus efficaces en matière d'aide** : examiner les plans ou les engagements actuels en matière d'utilisation ou d’élaboration de mécanismes de financement alignés et d'accords de financement conjoints pour l'avenir.Remarque : l'expérience du GPE a montré que l'alignement est possible dans un grand nombre de contextes de pays, à condition que le type d'alignement (cf. supra - aide budgétaire vs aide au budget) soit adapté à la difficulté, ainsi que le déploiement de mesures supplémentaires appropriées de surveillance, de contrôle et de renforcement des capacités.Les données empiriques du portefeuille de financements du GPE indiquent que les pays dont la note moyenne obtenue à la catégorie « gestion et institutions du secteur public » est de 2,6 ou plus peuvent et ont pu déployer avec succès des modalités de financement alignées, avec les adaptations appropriées en matière de gestion des risques. En revanche, il n'y a actuellement aucun exemple de modalités alignées dans les pays dont la note est égale ou inférieure à 2,5.L'évaluation du risque fiduciaire peut être tirée de divers rapports. Pour effectuer une comparaison plus large à l’échelle internationale, l'évaluation annuelle des politiques et institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale, qui est accessible au public, peut s’avérer utile. Celle-ci donne des notes une fois par an à plus de 70 pays (pays ayant droit au soutien de l'IDA). Parmi les notes les plus utiles figurent : i) la note moyenne à la catégorie « Gestion et institutions du secteur public » ; et ii) la note à la catégorie « Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public ».  | * **Identification d'une utilisation accrue ou améliorée des mécanismes de financement alignés et conjoints existants. Cela peut comprendre les cas de sous-performance des mécanismes de financement alignés/conjoints existants** [absorption ou problèmes fiduciaires, par exemple].
* Identification de plans visant à développer un mécanisme de financement aligné et/ou conjoint à l'avenir (à court ou moyen terme).
* Engagement à explorer l’élaboration d'un mécanisme de financement aligné et conjoint (à moyen ou long terme).
* Existe-t-il des partenaires de développement ayant la capacité et l'expérience pour soutenir un mécanisme de financement aligné et conjoint ?
 |
| **Sources possibles d’éléments factuels :** * Accord de financement conjoint ou protocole d’accord sur les fonds mis en commun
* Rapports de planification et de mise en œuvre du secteur de l'éducation (données et informations sur l’efficacité et la fragmentation de l'aide)
* Examens ou évaluations de l'efficacité́ de l'aide dans le secteur de l'éducation
* Budget national et système d'information de gestion budgétaire (existence de modalités alignées)
* Manuels opérationnels des mécanismes d'aide au budget existants (soutien budgétaire réservé/affecté)
* Examens ou rapports sur la gestion des finances publiques (GFP)
* Rapports de mise en œuvre du programme/projet actuel financé par le GPE (absorption et examen des performances)
* Liste des partenaires de développement actifs dans le domaine de l'éducation (potentiel de soutien de la modalité́ d'aide alignée)
* Évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la gestion du secteur public et des institutions
* Données et informations compilées par le Secrétariat du GPE sur l'alignement des financements précédents et actuels du GPE
* Note obtenue à l’évaluation de la Politique et des Institutions Nationales (CPIA) pour la « gestion et institutions du secteur public »
 |

|  |
| --- |
| 1. VOLUME, ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES NATIONALES D'ÉDUCATION
 |
| Composantes | Considérations directrices |
| **Volume :** Des ressources suffisantes devraient être allouées à l'éducation afin d'accélérer les progrès pour garantir une éducation de qualité pour tous. Dans le cadre de leurs engagements envers les instruments juridiques internationaux, les gouvernements ont l'obligation d'allouer des ressources suffisantes à l'éducation et de mobiliser le maximum de ressources disponibles afin de garantir le droit à l'éducation. Les pays partenaires sont censés a) démontrer leur engagement à consacrer au moins 20 % du budget public (hors service de la dette) à l'éducation, ou b) s'engager à augmenter progressivement les niveaux de financement public pour atteindre 20 % du budget public total, ou c) consacrer au moins 4 % du produit intérieur brut (PIB) à l'éducation. Il est essentiel que les fonds alloués soient à la fois crédibles et durables pour mettre en œuvre les grandes réformes de l’éducation. Cela signifie qu'il faut se concentrer à la fois sur la part du budget allouée à l'éducation et sur la marge de manœuvre budgétaire globale d'un pays, ou sur la capacité du pays à générer (principalement) des recettes fiscales.Les niveaux élevés du service de la dette dans certains pays réduisent également les fonds disponibles pour l'éducation et les autres dépenses du secteur social. Les taux d'exécution élevés semblent indiquer des engagements crédibles qui se traduisent par un soutien effectif au secteur de l'éducation. | * **Niveau global des dépenses consacrées à l'éducation par rapport i) aux dépenses publiques totales et ii) au produit intérieur brut** (selon la matrice de financement des dépenses publiques) et son évolution au cours des années précédentes et futures.
	+ Les documents justificatifs, y compris le budget national, sont essentiels pour démontrer la crédibilité des engagements.
	+ Les tendances à la baisse des dépenses consacrées à l’éducation peuvent être accompagnées d'un bref aperçu des facteurs d'atténuation et des raisons de la réorientation des priorités vers d'autres secteurs.
* Les facteurs macroéconomiques qui déterminent la marge de manœuvre budgétaire, y compris le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB et le niveau du service de la dette.
* L’allocation budgétaire par rapport aux taux d'exécution (en particulier pour les dépenses non salariales), la répartition entre les dépenses récurrentes et les dépenses d'investissement.
 |
| **L'équité :** Souvent, les ménages les plus pauvres supportent souvent une charge disproportionnée dans le financement de l'éducation, et les dépenses publiques consacrées à l’éducation ont tendance à profiter aux groupes plus riches et plus puissants. Par conséquent, il est important que les financements tiennent compte de la problématique de genre et d’inclusion afin de s'assurer que les engagements envers la lutte contre les inégalités bénéficient de ressources suffisantes. Ceci est particulièrement important dès lors que les progrès réalisés en matière d'accès à l'éducation peuvent masquer les faibles taux d'achèvement des groupes vulnérables. Le financement public consacré à l'éducation devrait cibler les plus marginalisés, en leur garantissant non seulement l'accès à l’éducation mais aussi un apprentissage de qualité dans tous les cycles de l’enseignement. Il s’agit, par exemple, d’intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire mais aussi de prévoir un budget pour les réfugiés et l'allocation de ressources supplémentaires aux écoles qui se trouvent dans les communautés accueillant des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.La crise de la COVID-19 a davantage mis en évidence les conséquences des disparités sociales sur l’apprentissage. Les perturbations des moyens de subsistance des ménages sont susceptibles de renforcer l'importance de tenir compte de la problématique du genre. | * Niveaux de dépenses par habitant et taille de la population d'enfants non scolarisés pour les différents sous-secteurs (préscolaire/primaire/premier et deuxième cycle du secondaire) - Les niveaux sont-ils adaptés pour assurer l’accès universel à l’éducation primaire ?
* Distribution équitable des ressources : dépenses publiques par niveau d'éducation et/ou quintile de revenu/richesse et/ou région géographique et/ou quintile de résultats d'apprentissage. Ceci peut se traduire par des différences au niveau de la répartition des enseignants, la qualité́ de l'environnement scolaire, les matériels d'apprentissage, etc. entre les groupes.
* Part de l'éducation dans les dépenses totales des ménages (dépenses privées) en fonction du quintile de revenu/richesse et/ou du type d'école et/ou de la région géographique et/ou du niveau d'éducation (pré-primaire/primaire/premier et deuxième cycle du secondaire) et/ou du niveau d'éducation du chef de ménage.
* **Présence de formules de financement pour l'allocation des ressources qui tiennent explicitement compte de la dimension d'équité,** y compris :
* Les mécanismes permettant le financement de programmes destinés aux élèves marginalisés/populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
* La présence et l’utilisation d’une budgétisation favorable à l’égalité des genres ou d'autres outils prenant en compte la problématique de genre pour garantir une allocation équitable des ressources.
 |
| **Efficacité :** On estime que près d'un tiers des dépenses consacrées à l'éducation sont perdues en raison d'inefficacités. Pour évaluer ce facteur, le GPE se préoccupe principalement de l'efficacité technique (utilisation de niveaux de ressources minimaux pour obtenir les meilleurs résultats) et de l'efficacité interne (diminution des abandons scolaires et des redoublements).Les principales préoccupations en matière d'efficacité concernent les faibles niveaux d'apprentissage, les taux de redoublement élevés, le gaspillage dans la passation de marchés et la garantie d'une meilleure affectation et d'une rémunération plus transparente des enseignants. Pour lutter contre les inefficacités, il convient également d’améliorer le suivi et la planification financière, en utilisant des données en temps réel pour suivre la manière dont les ressources sont dépensées. Une meilleure responsabilisation en matière de dépenses et la démonstration de résultats convaincants constituent également une étape essentielle pour renforcer le dialogue avec le ministère des Finances. | * Utilisation efficace du personnel enseignant et non enseignant, y compris le recrutement et le déploiement des enseignants, le paiement des salaires, le contrôle des salaires et des indemnités, et les mesures de responsabilisation pour réduire l'absentéisme non autorisé des enseignants.
* Mobilisation efficace des ressources entre les différents niveaux de gouvernement (plus pertinent dans les systèmes fédéraux)
* Résultats de l'apprentissage, par exemple, les années de scolarité corrigées en fonction de l’apprentissage de la Banque mondiale - c'est-à-dire est-ce que l'argent dépensé se traduit par un apprentissage, et non par une simple présence ?
* **Coefficient d'efficacité interne, ou taux de redoublement et d'abandon scolaire en tant qu'indicateur s'il n'est pas disponible** ; pourcentage d’élèves scolarisés précocement et tardivement.
* Les dépenses sont-elles optimisées dans les domaines où elles sont importantes (enseignants, manuels scolaires, construction de salles de classe, etc.) ?
* Des questions systémiques plus larges, notamment le cadre budgétaire, les processus de passation de marchés, les contrôles contre la fraude et la corruption, ainsi que la gestion des fonctionnaires. Les questions de transparence et de responsabilisation doivent également être prises en compte dans les rapports financiers, avec des données complètes et à jour sur les dépenses exécutées.
 |
| **Sources possibles d’éléments factuels :** * Documents budgétaires nationaux indiquant les dépenses exécutées et prévues, y compris le cadre national et/ou sectoriel de dépenses à moyen terme.
* Modèle de simulation financière
* Projections macroéconomiques du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale
* Analyse sectorielle de l'éducation (ASE)
* Revues des dépenses publiques (RDP) de la Banque mondiale
* Rapports sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA)
 |